

## **MAIRIE DE MENETRU LE VIGNOBLE**

**1, place de la Mairie**

**39210 MENETRU LE VIGNOBLE**

tel : 03 84 44 66 32

[mairie-de-menetru-le-vignoble@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-menetru-le-vignoble@wanadoo.fr)

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2020**

convocation en date du 29 mai 2020

#### **COMPTE-RENDU**

L'an deux mille vingt, le 5 juin, à 20h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, lieu habituel de ses séances.

**Présents** : sous la présidence de monsieur Pascal Outhier, 1er adjoint, mesdames et messieurs Christine Peltier 3ème adjoint, Olivia Royer, Colette Blondeau, Jean Blondeau, Pascal Houville, Aurélie Fleury, Thierry Audibert et Anne Audibert .

**Absents excusés** : messieurs Christian Favory, maire (pouvoir de vote à Monsieur Pascal Outhier) et Jean-Pierre Rodet, 2ème adjoint (pouvoir de vote à monsieur Pascal Outhier).

**Secrétaire de séance** : madame Aurélie Fleury

Le compte-rendu de la réunion du 24 mai, après lecture, a été approuvé et signé.

#### **Informations municipales**

- Le nouvel office de tourisme JURABSOLU vient d'ouvrir ses portes, à Voiteur ([contact@jurabsolu.fr](mailto:contact@jurabsolu.fr)). A terme, il va occuper une partie du bâtiment où se situe l'agence postale.
- Une réunion de travail est prévue avec le représentant de l'ONF. Les conseillers municipaux souhaitent faire passer quelques messages concernant la sauvegarde de la forêt communale à cette occasion.
- Station de pompage : le compte-rendu de chantier de la réunion du 25 mai indique que l'achèvement du chantier est prévu pour fin juin (les mesures de confinement ont sérieusement retardé l'évolution des travaux). L'agence régionale de santé a assuré un contrôle de l'eau distribuée. Les résultats seront connus aux alentours du 20 juin. La mise en distribution, si les contrôles sanitaires sont corrects, est prévue pour fin du mois de juin-début du mois de juillet. Le maître d'oeuvre doit soumettre un bilan financier des travaux en tenant compte des plus-values et moins-values. Une réunion de travail est fixée au 23 juin à 14h00, sur place. Les conseillers municipaux optent pour une non démolition de l'ancien bâtiment, sachant qu'il n'était prévu aucune évacuation du béton issu de cette démolition, il aurait été enfoui.
- L'agence régionale de santé a adressé un bilan sur la qualité de l'eau distribuée, en 2019. Malgré deux analyses non conformes, l'eau distribuée aux habitants est conforme aux normes. Un contrôle de la désinfection doit être renforcé. La construction de la station de pompage va dans le sens d'une meilleure qualité de l'eau distribuée.
- Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. **Christine Peltier** a été nommée, à l'unanimité, coordonnateur communal. La commune devra pour cette période recruter un agent recenseur.
- Il est fait part que la Commune de Ménétru le Vignoble cherche à recruter un agent de service pour assurer le ménage de la mairie.

## Commissions

### - Commissions obligatoires

commission électorale : celle-ci se compose d'un représentant de la Préfecture, un du président du TGI et l'autre du conseil municipal. Sa mission est de vérifier et de contrôler la véracité des inscriptions sur la liste électorale . Le conseil municipal désigne comme représentant **Christine Peltier**, à l'unanimité.

commission communale des impôts directs : le rôle de cette commission est d'évaluer la valeur cadastrale du foncier bâti situé sur la commune. Cette commission est composée de 6 membres titulaires, et, de 6 membres suppléants . Elle est présidée par le maire. Les commissaires doivent être inscrits sur le rôle d'une des impositions locales. Conformément à la loi, les conseillers municipaux ont désigné 24 membres potentiels. C'est le directeur départemental des finances publiques qui doit arrêter la liste définitive.

commission d'appel d'offres : obligatoire lors des consultations pour des travaux ou pour toute acquisition de bien mobilier ou immobilier. En sont membres **messieurs Favory, Outhier, Rodet et Blondeau** .

- **Commissions communales** : les conseillers municipaux optent pour un resserrement des commissions. Trois commissions sont créées :

finances communales-travaux : budgets, taxes communales, recherche de financements extérieurs, gestions des biens communaux, participations financières extérieures, travaux de voirie et réseaux divers, bâtiments communaux, protection du patrimoine local. En sont membres : **mesdames Peltier et Fleury et monsieur Outhier, la présidence étant assurée par monsieur Outhier**

administration-relations extérieures : connaissance et application de la réglementation relative aux communes, création d'un site internet de la commune, collecte des doléances des habitants, relations avec le monde associatif, plans de protection de la population. En sont membres : **madame Peltier et messieurs Outhier, Houville et Audibert, la présidence étant assurée par madame Peltier.**

urbanisme-nature-environnement : études des demandes d'urbanisme, évolution de la réglementation d'urbanisme applicable ( carte communale, plan local d'urbanisme, ...), relations avec les professions vini-viticoles et agricoles, qualité de la vie dans le village (propreté, fleurissement), sécurité dans le village ( éclairage, circulation, stationnements...). En sont membres **madame Royer et messieurs Outhier, Rodet et Blondeau, la présidence étant assurée par monsieur Rodet.**

Elle se réunira régulièrement pour donner son avis quant aux documents d'urbanisme déposés en mairie.

Les commissions émettent un avis pour chaque dossier pour lequel elles sont saisies. Il se peut que deux commissions travaillent de concert sur un dossier spécifique.

Il est convenu que le maire, monsieur Favory, peut intervenir dans chaque commission.

## Représentations dans les organismes extérieurs

- Communauté de communes Bresse Haute Seille : **monsieur Favory**, maire, membre titulaire et monsieur Pascal Outhier, 1er adjoint, comme membre suppléant
- SIDEC (Syndicat mixte d'énergies, d'équipements et de l'e-communication du Jura) : titulaire **monsieur Jean-Pierre Rodet**, suppléant madame Christine Peltier
- SICTOM (collecte et traitement des ordures ménagères) : titulaire **monsieur Pascal Outhier**, suppléant monsieur Jean-Pierre Rodet
- Syndicat intercommunal des eaux du Centre-Est du Jura ( alimentation en eau potable des Granges Bernard et de Ménétru) : titulaire **madame Olivia Royer** et membre suppléant monsieur Outhier Pascal
- SIARD (assainissement avec la commune de Domblans) : **monsieur Pascal Outhier** titulaire et monsieur Pascal Houville suppléant
- association Foyer rural Les Gaillardons : **madame Aurélie Fleury**

Tous ont été élus à l'unanimité.

### **Indemnités du maire et des adjoints**

- Les conseillers municipaux, à l'unanimité, donnent leur accord pour que le maire et les adjoints perçoivent des indemnités de fonction, à compter de leurs élections . Cela en respect de la réglementation. Le taux maximum légal mensuel a été retenu, soit 991,80 € (brut) pour le maire et 385,05 € (brut) pour les adjoints. Toutefois, il peut évoluer en fonction des modifications qui pourront intervenir sur l'indice brut terminal de la fonction publique (IBT). Des conseillers municipaux demandent que soit appliqué un prorata dans le cas d'absence d'un des membres de la municipalité.
- Pour les conseillers municipaux ne percevant pas d'indemnités de fonction, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de rembourser les frais de déplacements relatifs aux missions de représentations de la Commune de Ménétru le Vignoble, en respect de la réglementation.

### **Indemnités du trésorier municipal**

Chaque année, le comptable public aide à la confection des budgets communaux ( budgets primitifs et comptes administratifs). Il doit être versé une commission de conseil. Pour l'année 2020, elle s'élève à 30,49 €. Les conseillers municipaux, à l'unanimité, donne leur accord et donne pouvoir au maire ou à son représentant pour verser ladite somme.

### **Rapport sur la qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement 2019, convention de mise à disposition de services.**

Ce rapport est annuel et obligatoire. Pour le rédiger, le conseil municipal a besoin des services du SIEDEC . Les conseillers municipaux, à l'unanimité, donne pouvoir au maire ou à son représentant de signer la convention de mise à disposition de services.

Le coût pour le budget communal est de 438,00 €.

### **Electrification du réservoir, choix du mode d'alimentation**

Dans le cadre des travaux d'amélioration de la qualité de distribution de l'eau potable, il est envisagé de pourvoir à l'électrification du réservoir desservant Ménétru le Vignoble. Il a été confié une mission d'études au SIEDEC . Il en ressort que pour cette électrification deux possibilités existent, une en liaison aérienne pour un coût de 5.713,75 € et l'autre en souterrain pour un coût de 10.161,82 €. En regard à la qualité du paysage et de sa préservation, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident que l'électrification devra se faire en liaison souterraine, pour un coût total de 10.161,82 €. Le maire ou son représentant est habilité à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Calendrier des conseils municipaux**

Le calendrier des conseils municipaux pour la deuxième moitié de l'année 2020 a été arrêtée de la façon suivante :

**vendredi 3 juillet à 20h00**

**vendredi 31 juillet à 20h00**

**vendredi 4 septembre à 20h00**

**vendredi 6 novembre à 20h00**

### **Questions diverses**

Sont abordés et devront faire l'objet de décisions du conseil municipal :

- la suite des travaux d'éclairage public
- les travaux d'entretien des bâtiments communaux
- l'assurance des élus et la responsabilité juridique du maire
- le choix à faire quant aux demandes de subventions pour les voyages scolaires
- la participation à la Carte Avantages Jeunes
- la création d'une régie de recettes de façon à éviter le numéraire en mairie et de favoriser une réelle imputation dans le budget communal

- l'aménagement de l'accueil et l'informatisation du bureau du maire
- ONF : projet de coupes de bois
- le classement (et le tri) des archives municipales, sachant que le récolement obligatoire, en cas de passation d'une nouvelle municipalité, n'a pu être fait

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.



**A Ménétru le Vignoble**  
**le 5 juin 2020**  
**le 1er adjoint**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. A.", is written over the typed name of the 1st adjoint.